



De nouveaux locaux pour les agents de la Collectivité

Soucieux de rendre meilleurs les services à la population, l'équipe municipale a œuvré pour :

- ◇ Équiper, fin mai 2016, le local communal situé au 46 place de la Mairie pour accueillir le service enfance jeunesse. Parallèlement, avec la CCPC, les élus ont travaillé sur le dossier du pôle socio-éducatif qui comportera le CLAÉ, lequel, à terme, sera dédié au service « enfance jeunesse ». Le permis de construire de l'ensemble devrait être déposé en juillet 2018.
- ◇ Trouver un hangar suffisamment spacieux et situé au chef-lieu pour entreposer le matériel des services techniques et offrir à nos agents un espace de vie adapté à de meilleures conditions de travail ; un bail avec le propriétaire a été signé en début d'année, pour le bâtiment situé au 495, route d'Annecy. Solution d'attente, qui permettra de budgéter la construction d'un atelier ou l'acquisition d'un bâtiment existant si l'opportunité se présentait (cf. article page 2),
- ◇ Réhabiliter la mairie et la mettre aux normes d'accessibilité en vigueur, pour les services administratifs et techniques. Après deux ans de travaux, le personnel est entré en possession de ses nouveaux bureaux début juillet 2018.

Ainsi, vos élus espèrent que l'ensemble de ces équipements sera en adéquation avec les besoins liés à la population et qu'il apportera aussi, de bonnes conditions de travail aux agents de la collectivité, tous services confondus : administratif, technique et animation.

Pour marquer la rénovation de la Mairie, l'équipe municipale a le plaisir de vous convier à
son inauguration et au baptême de la salle consulaire
Bernard PELLARIN

par **Gérard LARCHER**, Président du Sénat,
 et **Bernard ACCOYER**, Ancien Président de l'Assemblée Nationale,

le VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018 A 11h, place de la Mairie,

en présence de

Pierre LAMBERT, Préfet de la Haute-Savoie,
Martial SADDIER, Député de la Circonscription, Conseiller Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
Sylviane NOËL, Loïc HERVÉ et Cyril PELLEVAL, Sénateurs de la Haute-Savoie,
Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie,
Jean-Michel COMBET, Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

... L'atelier municipal ...

Lors du Conseil municipal du 5 février 2018, un bail avec la SCI CPRO a été approuvé par les élus. Ce contrat a pour objet la location d'un hangar d'une surface de 230 m2 situé au 495, route d'Annecy. Il s'agit de l'ancien emplacement de l'entreprise Falconnet.

Ce bâtiment abritera les véhicules, le tracteur, les outils et tous autres matériels utiles aux agents techniques pour améliorer les services auprès de la population. A la tête des services techniques, c'est, Monsieur Christophe Bocquet qui dirige l'équipe d'employés municipaux.

Jusqu'à ce jour, nos agents, par manque de local, ont dû, pendant des années, entreposer du matériel sur divers « sites » éparpillés sur la Commune - situation inconfortable qui engendrait d'énormes déplacements, des problèmes de gestion et de stocks. De plus, nos agents travaillaient dans des conditions non conformes à la réglementation en vigueur.

Pour le rendre fonctionnel, ce local a subi quelques travaux durant les mois d'avril et mai, à savoir : remise aux normes, électricité, peinture, aménagements intérieurs. Désormais le personnel bénéficie d'un local doté de vestiaires, de sanitaires, d'une douche et d'un entrepôt pour le matériel. Moyennant une location de 800 €/mois, nos services techniques disposent enfin d'un emplacement « bien à eux ».

Un apéritif mardi 26 juin 2018 a marqué l'arrivée des services dans ce local, en présence de l'ensemble des agents de la collectivité et des bailleurs de ce bâtiment.

Même s'il s'agit d'une solution provisoire, à ce jour, la Commune dispose d'un local au chef-lieu pour ce service.



... Urbanisme et Services techniques ...

Mairie

Les services ont réintégré leur mairie le 4 juillet 2018, les aménagements des bureaux et travaux se terminent, à savoir : reprise de peinture, création d'étagères, sols, décoration de la salle consulaire, WC extérieurs, pose des panneaux d'affichages ...

Reprise de voirie : nids de poule et enrobés

- **Secteurs où les travaux ont été effectués** : Route des Gargues, La Charrière, Route des Dronières, Route de l'Arthaz, Place de la Fontaine, Route de Chosal (accotements)

- **Secteurs où les travaux sont programmés pour l'été** : Les Follats, les Grands Champs et les Grangettes



... Urbanisme et Services techniques ...

Chemin des Résistants

Certains usagers se retrouvent sur cette voie du fait du GPS, de plus, le trafic pendulaire du matin semble croître, contribuant ainsi à une sur fréquentation qui pose quelques problèmes aux riverains (sécurité pour les enfants, poussière pour les habitants ...). Quads et motos utilisant cet itinéraire roulent à des vitesses excessives. Afin de réduire les nuisances, une signalisation adéquate sera mise en place dont une limitation de vitesse.

Route du Noiret

Des travaux de reprise des arasages en bord de voie seront effectués sachant qu'à ce jour, un aménagement plus large n'est pas prévu. De plus, les services techniques veilleront désormais à être plus vigilants sur l'entretien courant de cet axe.

Réflexion sur mise en clignotant des feux de la Grand Rue

Il est rappelé que la mise en place des feux a été, à l'époque, réalisée pour permettre aux usagers de l'avenue des Ébeaux, d'accéder à la RD 1201. Il est évoqué l'idée d'une mise en clignotant pour cet été, avant la rentrée scolaire afin de déterminer si le nouveau régime de priorité qui pourrait être *une priorité à droite* (en référence aux autres voies se raccordant sur la RD 1201 en agglomération) serait adapté et suffisant. Il faut noter que dès septembre, les flux scolaires reprendront et pourront être de nature à perturber l'équilibre. Il est décidé de prendre attache auprès des services des routes du département afin d'évoquer ce principe qui nécessite également l'avis du Préfet. La RD 1201 porte le statut de Routes Classées à Grande Circulation.



Parking

Travaux lancés pour la reprise du chemin d'accès au parking du terrain multi - sports avenue des Ébeaux, espace à proximité de la piscine couverte. Les travaux consistent à créer un parking (enrobés, empiérement du chemin) qui pourra accueillir une trentaine de places. Il devrait être opérationnel durant l'été.

Travaux de réaménagement de la Route du Suet et de l'Abergement

Les cabinets d'étude ont présenté leur derniers travaux fin juin. Les projets s'affinent et se précisent ...

Déclarations d'urbanisme du 15 mai au 15 juillet 2018

PERMIS DE CONSTRUIRE et PC MODIFICATIFS

NOM	ADRESSE	OBJET
WEITSCH-DICK Anne-Fabienne	Le Blanchet	Aménagement de la maison existante (ouvertures, remise aux normes assainissement)
LOCHE Fabien	Les Goths	Maison individuelle
SCI LES ECOLIERS	Chemin des Ecoliers de Deyrier	Aménagement de 5 logements dans les volumes des bâtiments existants
GERMAIN-BONNE Ludovic	Chemin des Résistants	Abri-voiture bois
TORRES Didier	Chemin de Chez Malot	Extension de la maison existante
JANNOT Daniel	Route du Suet	Abri-voiture bois
VOISIN Valentin et SEAU Alissa	Les Lirons	Maison individuelle
GRECK Marc	L'Abergement	Maison individuelle
GRECK Sarah	L'Abergement	Maison individuelle
SCI 4FBDS - BOUCHET Pascal	Route du Suet	Extension habitation existante par la création de 2 logements dans les combles

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	Avenue des Ebeaux	Clôture
EFFY SOLAIRE	Rue de Chevoince	Panneaux photovoltaïques
RAMBOSSON Roger	Rue du Stade	Agrandissement du balcon existant
GOYET Louis	Rue des Prés Longs	Abri de jardin non clos sur dalle existante
GAUD David	Route du Salève	Division en vue de construire
GERMAIN-BONNE Ludovic	Chemin des Résistants	Portail motorisé
WORLD ENERGY	Les Coudrets	Panneaux photovoltaïques
PALLUD Isabelle	Route du Salève	Véranda
BARRAUD Jean-Michel	Les Follats	Pose d'une fenêtre de toit
ALPES ENERGIES NOUVELLES	Route des Gargues	Panneaux photovoltaïques
MERMIER Bernard	Chemin des Ecoliers de Deyrier	Réhabilitation d'un bâtiment existant en habitation et aménagement d'un garage
D'ALIMONTE Ellane	Route du Suet	Division en vue de construire
BLANC Michel	Route de Fésigny	Clôture et portail

... Service Enfance - Jeunesse ...

Nous avons fini l'année 2017/2018 en beauté !



Notre équipe d'animateurs a proposé aux enfants plusieurs temps forts en cette fin d'année scolaire. Des sorties accro - branche, piscine et plage d'Excenevex les mercredis de juin mais aussi un goûter participatif avec les familles et un pique-nique sur les temps périscolaires et méridiens.

L'année scolaire finie, nous abordons l'été et ses nombreuses activités et sorties. Les pirates, la préhistoire, les animaux et autres, autant de thèmes qui permettent d'offrir des animations diverses et variées à vos enfants pendant toutes les vacances.

Nous nous retrouverons en septembre pour la rentrée 2018 / 2019 avec plein de projets tout aussi intéressants les uns que les autres.



Adrien Charvolin responsable adjoint service Enfance / Jeunesse

OFFRE D'EMPLOI - RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019

La commune de CRUSEILLES, dans le cadre des temps méridiens périscolaires, recrute des animateurs/animateuses.

Temps de travail hebdomadaire :

Environ 8h30 de 11h20 à 13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire

Nature du contrat : Contractuel (le) de la fonction publique.

Missions :

- ◇ *Accueil et encadrement des enfants en toute sécurité*
- ◇ *Proposer des jeux lors des pauses méridiennes*

Si ce poste vous intéresse, merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante : Mairie, 35, place de la Mairie, 74350 Cruseilles, ou par courriel à : mairie@cruseilles.fr

Contact : Service Enfance/Jeunesse : 04.50.64.55.39

Instauration d'un droit de préemption urbain (DPU)

Le Maire expose : L'article L211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un PLU approuvé d'instituer un DPU, sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser, telles qu'elles sont définies par ce plan. Ce droit de préemption permet à la Commune de mener une politique foncière « en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou des opérations répondant aux objets définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagement » (L210-1 du code de l'urbanisme). M. le Maire précise que la Commune avait institué par délibération du 9/1/2008 un DPU sur les zones urbaines et à urbaniser du plan local d'urbanisme adopté le 10/10/2007. L'approbation de la révision du PLU en séance du 13/10/2016, qui a eu pour effet de modifier le zonage du plan, nécessite de délibérer à nouveau pour redéfinir le champ d'application du droit de préemption urbain. Considérant que le droit de préemption urbain est un outil de politique foncière. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré institue le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (secteurs U) et sur les zones d'urbanisation future (secteurs AU) tels qu'elles figurent au plan local d'urbanisme approuvé le 13/10/16.**

SYANE : Éclairage public - Travaux de Gros Entretien Reconstruction : opération de mise en valeur du clocher de l'église et de ses abords

M. le Maire explique que le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2018, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération "Travaux de Gros Entretien Reconstruction" figurant sur le tableau

exposé aux élus lors de la séance :
 - d'un montant global estimé à 48 544 €
 - avec une participation financière communale s'élevant à 28 447 €
 - des frais généraux s'élevant à 1 456 €

Il s'agit ici de travaux de mise en valeur du clocher de l'église et de ses abords. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le plan de financement des opérations à programmer et la répartition financière proposée.**

Dématérialisation des convocations aux séances du Conseil municipal et des pièces jointes

M. le Maire explique que les modalités de la convocation des conseillers municipaux en séance de conseil municipal sont fixées par l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) selon lequel « Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux ou, s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée. » Dans le cadre de la dématérialisation des procédures et de la démarche de modernisation de l'administration, il est proposé aux élus d'adhérer à la convocation dématérialisée aux séances du Conseil municipal. Cette adhésion sera matérialisée par la signature de la liste récapitulative des choix des conseillers. Après signature de l'attestation, les élus recevront uniquement par voie dématérialisée les convocations des séances, ainsi que la note de synthèse et tous les documents afférents aux affaires mises à l'ordre du jour des dites séances. Il est précisé que des documents pourront être imprimés si nécessaire à la demande des conseillers. Dans tous les cas, les modalités de la convocation reposent sur le choix du conseiller. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la dématérialisation des convocations et des pièces jointes à la convoca-**

tion aux séances du Conseil Municipal. Cette procédure ne concernera que les conseillers qui souhaitent recevoir les convocations par voie électronique.

Recrutement d'agents non titulaires sur des emplois non-permanents dans le cadre de besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité année scolaire 2018-2019

Considérant :

- qu'il y a lieu de recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents dans le cadre de besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité pour la période scolaire du 3 septembre 2018 au vendredi 5 juillet 2019,

- qu'il convient d'adapter le temps de travail de ces agents non permanents en fonction des besoins du service pendant les périodes scolaires (garderie du matin et du soir, surveillance cantine, accueil de loisir des mercredis, et réunions de préparation),

- que le nombre de postes créés doit répondre aux obligations en matière d'enca-drement des mineurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de créer les emplois non permanents ci-après pour la période scolaire du 3/9/18 au 5/7/19 :

- ◇ 8 emplois d'Adjoint d'Animation Territorial pour une durée hebdomadaire de 8 h 30,
- ◇ 1 emploi d'Adjoint d'Animation Territorial pour une durée hebdomadaire de 17 h 30,
- ◇ 1 emploi d'Adjoint d'Animation Territorial pour une durée hebdomadaire de 19 h 30,
- ◇ 1 emploi d'Adjoint d'Animation Territorial pour une durée hebdomadaire de 23 h 30,

Le Conseil municipal de septembre sera de retour en salle consulaire de la mairie.

Acquisition pour partie de la parcelle B 2955, lieu-dit « Sur l'Étang », à Mr Alphonse Albufera

M. le Maire informe les membres du Conseil du projet de régularisation de la voie existante située route du Salève au lieu-dit « Sur l'Étang ». À cette fin il est proposé d'acquérir la bande de terrain située en contrebas de la parcelle B 2955, appartenant à M. Albufera, pour une superficie d'environ 282 m². Un accord de principe avait déjà été accordé par une délibération du 15 juillet 2010 sur cette acquisition. La partie du terrain concernée étant classé en zone UH du plan local d'urbanisme, un prix d'acquisition amiable a été proposé à 80 € le m². Les frais de bornage ainsi que les frais de notaire induits par cette acquisition seront à la charge de la commune. **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte l'acquisition d'une partie de la parcelle B 2955 représentant 282 m², à Mr Alphonse Albufera, au prix de 80 € le m². La surface exacte sera déterminée par un document d'arpentage établi par un géomètre-expert à la charge de la Commune.**



Vous êtes frontalier ?

**Déclarez vous auprès de votre employeur
comme résident à Cruseilles !**

Vous êtes titulaire d'un permis G :

Assurez vous que l'adresse sur votre permis de travail est bien à jour; si cela n'est pas le cas, il faut le signaler à l'Office cantonal de la Population .

Vous avez la nationalité suisse ou double nationale et travaillez dans le canton de Genève ?

Venez vous faire recenser à la mairie et assurez vous que votre adresse est bien à jour auprès de l'Office cantonal de la population sur ge.ch.

Si vous résidez à Cruseilles et non déclaré comme tel auprès de votre employeur, alors régularisez votre situation.

Sites de l'Office cantonal de la population

- ge.ch/population
- demain.ge.ch/impot-source/qui-es-soumis-impot-source

Repas des aînés

Rendez-vous **samedi 6 octobre à 12h** au restaurant scolaire des Ébeaux. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Mairie invitent à son traditionnel repas des Aînés les personnes âgées de 68 ans et plus, domiciliées ou nées à Cruseilles.

Pour une organisation efficace, nous vous remercions de bien vouloir **vous inscrire avant le 24 septembre 2018** auprès du secrétariat de la mairie, soit par téléphone au 04 50 32 10 33 soit par courriel : mairie@cruseilles.fr

Le conjoint, qui ne remplit pas les conditions d'inscription (âge, domicile), pourra venir à ce repas moyennant une contribution financière.

En cas d'empêchement, merci de bien vouloir en informer les secrétaires de Mairie, pour éviter toute commande inutile de repas.

Les membres du CCAS et du Conseil Municipal se réjouissent de vous accueillir pour partager cet instant convivial et tant attendu.

Brigitte Carlioz, pour le CCAS

La Boucherie du Salève, Nicolas Favre sera déplacée durant les travaux de rénovation du commerce qui auront lieu d'octobre à novembre 2018.

Elle s'installera durant cette période

Place du Monument, plus particulièrement sur l'espace central où la végétation a dû être enlevée. Ceci ne perturbera pas les places de stationnement actuelles.

Votre boucherie retournera dans ses locaux neufs fin novembre.

État Civil

Bienvenue

Nolan SCHUHMACHER le 12 juin 2018

112 impasse des Roseaux

Chloé PEZZUTTO le 10 juin 2018

17 route de Becon

Timéo PORCHER le 2 juin 2018

17 route de Becon

Éléane MATHIS le 2 juin 2018

797 route du Noiret

Maé MONTET le 31 mai 2018

1677 route du Noiret

Noé CHEYNET le 22 mai 2018

1703 route du Salève

Mila MARTINET le 16 mai 2018

181 route de l'Usine

Louisa MARTINET le 16 mai 2018

181 route de l'Usine

Antonin DEBORNE GERENTET DE SALUNEAUX le 13 mai 2018 - 208 route des Ecoliers de Deyrier

Mariages

René LONGET et Jocelyne PHILIPPE

le 23 juin 2018 à Cruseilles

James McLEAN et Delphine GOURDON

le 9 juin 2018 à Cruseilles

Alex CHASSAING et Ingrid SALAUN

le 2 juin 2018 à Cruseilles

Marc DEBORNE et Lucie VERHAEGHE

le 5 mai 2018 à Cruseilles

Décès

Roland AILLOUD

le 29 juin 2018 à 73 ans

Maurice LEGER

le 19 juin 2018 à 73 ans

Arlette JACQUEMOUD

le 22 mai 2018 à 75 ans

Bernard BOYER

le 11 mai 2018 à 75 ans

Mireille GONDEAU

le 12 avril 2018 à 65 ans

Le recensement militaire

Le recensement pour la journée d'appel de préparation à la défense est obligatoire, si vous êtes de nationalité française, ou si vous venez de l'acquérir avant l'âge de 25 ans. Les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser entre la date où ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. L'attestation de recensement est nécessaire pour toute inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi que pour passer le permis de conduire. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue **la journée défense et citoyenneté (JDC)***. Les démarches sont à effectuer auprès de la mairie du domicile. Les pièces justificatives à fournir sont le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Une attestation sera délivrée.

* plus d'infos sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>

... Curseilles, la Mairie : quelques photos ...



1916



3 photos des années 1950-1960



Septembre 2017



Juin 2018

A la demande de plusieurs communes du territoire du SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) du bassin annécien, il est proposé en accord avec M. Jean Michel Combet, vice-président aux actions de communication du Syndicat Mixte de SCOT, la lettre d'information ci-après. **Pour aller plus loin : www.scot-bassin-annecien.fr**

SCoT bassin annecien
18 chemin des Cloches
Annecy-le-Vieux
74 940 Annecy

SCoT bassin annecien

Lettre d'information - 13 juin 2018

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du bassin annécien a été adopté le 26 février 2014 et est opposable depuis le mois de mai 2014.

Avec la création de la communauté d'agglomération du Grand Annecy au 1er janvier 2017, le territoire du SCoT (63 communes « historiques ») s'est élargi pour accueillir le territoire du Pays d'Alby (11 communes) au cours de l'année 2017.

Plusieurs communes ayant également décidé de fusionner, le SCoT du bassin annécien regroupe aujourd'hui 61 communes totalisant près de 250 000 habitants, soit le tiers de la population haut-savoiarde et le cinquième de la superficie du département.

Le document fixe les grandes lignes de développement du territoire pour les 20 prochaines années et s'impose aux documents d'urbanisme locaux (PLU et PLU intercommunaux en particulier). Il vise un développement du territoire plus rationnel, en prescrivant notamment des mesures d'économie de l'espace et de préservations des milieux agricoles et naturels.

Ainsi, lors de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme, les collectivités doivent mettre celui-ci en compatibilité avec le SCoT. Une décision récente du Tribunal Administratif de Grenoble a rappelé le principe de la hiérarchie des textes et surtout le fait que quand bien même un PLU n'aurait pas encore été mis en compatibilité avec le SCoT, la décision d'autorisation de construire devrait respecter les dispositions du SCoT, notamment en ce qui concerne l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation.

Depuis 2015, le SCoT du bassin annécien a mis en place une mission de suivi, à travers 58 indicateurs spécifiques, dont le rôle est de contrôler et d'analyser les conséquences des dispositions du SCoT sur le territoire.

Lors d'une réunion de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en décembre 2017, le syndicat mixte du SCoT a été convié à présenter l'état d'avancement de sa mission de suivi, en particulier le suivi de la consommation foncière. Globalement, il apparaît que le rythme de la consommation d'espace fut en ralentissement sur la période 2014-2016 dans une grande majorité de communes, favorisant ainsi la préservation de terres agricoles et naturelles.

La prochaine étape du suivi du SCoT (autour de fin 2018) permettra de mieux mesurer les effets du SCoT sur l'ensemble du territoire au regard de données et d'analyses plus actualisées (consommation foncière, évolution de la population, parc de logements, implantation d'entreprises, etc.).

Tribune Libre : L'automne arrive à grands pas avec son cortège de dépenses habituelles dont les impôts locaux avec une hausse conséquente de 7 % sur la part intercommunale. Cette augmentation, votée par les élus de « Unis pour Cruseilles », vient en contradiction avec leur promesse de campagne de ne pas augmenter les impôts sur ce mandat. Effectivement, il s'agit bien d'une tromperie car, part communale ou intercommunale, ce sont bien les mêmes élus qui décident et le résultat final reste le même... Argent public encore... Alors que la Municipalité a choisi d'investir plus de 1 600 000 € dans la réhabilitation de la mairie, elle n'a pas jugé utile de rénover les toilettes publiques situées au rez-de-chaussée, les utilisateurs comprendront l'aberration ! Argent public toujours... La Municipalité s'apprête à dépenser près de 23 000 € pour l'achat d'un chemin privé afin de le rendre communal alors qu'elle vient de le classer à bâtir lors du dernier PLU malgré cette régularisation prévue de longue date, incompétence ou complaisance, à chacun son avis ! Bonne rentrée à tous et bon courage aux élèves usagers de la cantine avec les effectifs en hausse et toujours l'absence de locaux adéquats...

CRUSEILLES EST FIERE DE SES COLLEGIENS ET DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE, qui sur leur temps scolaire et hors de celui-ci, se sont engagés à participer au « **Concours national de la Résistance et de la Déportation** » - événement organisé par le Département de la Haute Savoie, en faveur du **devoir de mémoire**.

Le thème à évoquer cette année, était : « **S'ENGAGER POUR LIBERER LA FRANCE** »

C'est pour ce travail collectif que les élèves volontaires de 3^{ème}, accompagnés par leurs enseignants et par le soutien d'interlocuteurs locaux ont été récompensés et obtenu le **PRIX SPECIAL DU DEPARTEMENT**.

Jean Gilbert, enfant de Cruseilles, ayant vécu cette période sombre de l'histoire, est venu rencontrer les élèves de 3^{ème} du collège pour évoquer son parcours de combattant.

Divers autres témoignages ont été recueillis auprès de familles de victimes de Cruseilles et des alentours.

Ces interviews ont attisé la curiosité de nos jeunes ados et leur ont donné l'envie d'approfondir leurs recherches historiques. Par ce labeur de longue haleine, un lien très fort s'est tissé entre eux et les différents interlocuteurs contactés.

Les biographies de plusieurs résistants ont été étudiées : entre autres, celles de Walter Bassan, Jeanne Brousse, Le Rd Louis Favre, Edmond Marse...etc.



C'est un vibrant hommage que ces collégiens ont rendu à toutes ces personnes, connues ou non, qui dans l'ombre ont agi souvent, au péril de leur vie.

Le 22 juin dernier, Journée des Portes Ouvertes au Collège, sous un soleil ardent, Madame QUIBLIER, principale et son équipe enseignante, Monsieur le Maire et ses élus, les représentants du SOUVENIR FRANCAIS et des AFN ont souhaité mettre à l'honneur ces jeunes élèves qui ont réalisé un travail remarquable.

Nous avons été admiratifs devant la qualité des œuvres exposées, riches de créativité et variées telles que : Mémoires manuscrits (« Carnet de guerre » de Jean Gilbert, « Récits connus ou cachés, tous résistants »), jeux des 7 familles, du loup Garou, films, productions artistiques ...

Au nom de ce travail d'équipe, Mme QUIBLIER, représentant l'équipe enseignante, a reçu des mains du Préfet, M. Pierre LAMBERT, un lot d'ouvrages sur la Résistance qui pourra être consulté au sein de la Bibliothèque du Collège.

**UN GRAND BRAVO à tous ces jeunes qui deviennent passeurs de mémoire.
Ils sont porteurs de notre histoire mais également de nos espoirs.**



*Michèle Ailloud et
Catherine Challande
(Maire-adjointe)*

... Fêtes de la Musique et Nationale ...



Fête de la Musique ce vendredi 22 juin au chef-lieu depuis 2015. Cette année, même si le vent s'était invité, vous étiez très nombreux à prendre place dans la grand rue pour écouter les diverses ambiances musicales proposées par le Comité des Fêtes et par les commerçants. Salsa, Street dance, découverte d'instruments de musique ont été aussi de la fête !

Fête nationale, vendredi 13 juillet

1^{er} temps, au Monument aux Morts à 19h, puis au Bord du lac des Dronières dès 19h30, avec le largage de parachutistes sur le lac. Très beau spectacle dans un ciel d'un bleu limpide ! Puis démarrage des festivités avec le groupe WAMA Dance Compagnie durant 1 heure qui vous a fait découvrir divers univers artistiques; dès 21h, dans une ambiance musicale la population pouvait se restaurer auprès des associations animant la soirée. Le défilé aux lampions avec l'Harmonie et les Pompiers était aussi de la soirée !

Un clin d'œil à nos Sapeurs pompiers qui ont dû se battre toute la soirée avec leurs friteuses ! En clôture nos splendides feux d'artifice embrasant le lac et après, place au bal populaire !



Pour ces deux événements, un grand **MERCI** à l'organisateur, aux associations présentes sur le site pour animer, pour assurer la restauration et aux services de la mairie qui ont eu la charge de veiller à la sécurité et au bon déroulement de la soirée.

... JAZZ and BLUES ...



Le Rotary Club de St Julien en Genevois en partenariat avec la Municipalité de Cruseilles, a organisé un événement culturel au Gymnase des Ébeaux. 45 choristes du Chœur de Julien en Genevois ont interprété une dizaine de chansons sur le thème « JAZZ and BLUES » - répertoire rythmé et composé de morceaux connus de tous. Une seconde partie a suivie par quinze musiciens appartenant à l'Orchestre du Chalet du Cercle Suisse du Pays de Gex. Cet orchestre talentueux a joué dans une ambiance joyeuse des partitions célèbres telles que « Only You »,



« Tea for two » pour le plaisir d'un public réceptif à cette musicalité. A l'issue de ce concert, une collecte de 500 € a pu être récoltée au bénéfice de l'association « Bistaris » soutenue par le Collège Louis Armand pour une aide à la scolarisation des élèves Népalais. Ce don a été remis le 2 juillet dernier, par un membre du Rotary Club de Saint Julien— association qui, parmi tous les engagements humanitaires qu'elle soutient, a à cœur d'aider la jeunesse. A cette remise de chèque étaient présents, la Directrice du Collège Louis Armand, des enseignants, des élèves et des élus .

Nous remercions vivement tous les acteurs de ce concert qui ont permis de percevoir cette somme « non négligeable ». Nous profitons de cette action pour souligner le travail effectué par les élèves en dehors de leur scolarité avec l'appui précieux des professeurs pour une démarche solidaire et d'entraide.

Remise du Don à l'association les Bistaris



... Cruseilles en fête ...



Fête du Tennis Samedi 30 juin

Plus de 85 adhérents étaient présents pour la fête du tennis Club cette fin juin. Un grand merci à tous pour leur participation, les gâteaux « faits maison », sans oublier nos sponsors et nos bénévoles qui œuvrent toute l'année au bon déroulement de ce sport !*

Le Président, Nicolas Rioland



Fête de l'École privée le 30 juin

Ce samedi soir 30 juin, par un soleil radieux, avait lieu la fête de fin d'année, de l'École Saint Maurice.

Cette Année, c'était sur le thème de l'AFRIQUE..

Tout un programme : des chants, des danses, avec les pilons du millet, les lions et les chasseurs avec leurs lances, interprétation de la vie quotidienne par des danses traditionnelles africaines.

Différents instruments ont animé le spectacle dont le Gjembé appris tout au long de l'année avec un intervenant, pour toutes les classes élémentaires.

Les élèves de la petite section au Cm² ont pu s'exprimer à travers différents tableaux et rythmes africains entraînant avec eux les spectateurs dans leur voyage.

La Directrice de l'école, Sandrine Gourcerol, a souligné le travail de son équipe : Maîtresses, Atsem, intervenants, et aussi a souligné une belle continuation à ses élèves prenant la route du collège ; elle a remercié les responsables de l'APEL et de l'OGEC qui ont œuvré au bon déroulement de l'année scolaire et à la bonne réalisation de cette fête de fin d'année.

A la fin du spectacle, on pouvait se désaltérer autour de la buvette, se restaurer avec un bon repas chaud et s'amuser tard dans la soirée avec la présence d'un DJ.

Très bons moments de convivialité proposés par l'École pour enfants, parents, grands parents, famille pour clore l'année 2017-2018.

Françoise Levesque, Élue



Petite présentation pour finir l'année scolaire de **Danse Moderne Jazz** de Laurence Dubois en salle de danse au Gymnase avec un groupe d'enfants de 10 ans et un autre de 6-3 ans pour la joie des parents et familles.

Les élèves s'en sont donné(e)s à cœur joie pour animer ce spectacle sur le thème du Petit Chaperon Rouge. Ils avaient bien gardé le secret du tee-shirt rouge et du panier en osier demandé à leur parent. C'est incroyable les progrès réalisés pour chaque enfant dans l'équilibre et la position du corps dans l'espace par rapport à la démonstration avant les vacances de Noël. Ils avaient acquis une aisance et une joie de danser ressenties dans leur mouvement.

Cela faisait plaisir à voir et il y eut beaucoup d'applaudissements.

Les bisous de remerciements à la professeur de danse témoignaient du bonheur des enfants et se disaient tous : bonnes vacances et à la rentrée.... en septembre.



Très belle animation.

Françoise Levesque, Élue

L'**Amicale de Deyrier** vous rappelle que la traditionnelle **fête du pain de Deyrier**, aura exceptionnellement lieu **le 9 septembre**. Elle vous invite à déguster les pains, St Genis et tartes sortis des fours, à découvrir les produits locaux. La journée se poursuivra en toute convivialité autour des bars, de la petite restauration, du repas préparé par ses soins sous chapiteau, des animations dont le spectacle.

Les habitants et amis du village vous présenteront

« Deyrier se fait la malle ».

Pour l'Amicale du village de Deyrier- Stéphane Claeys

... Agenda et Informations ...

SEPTEMBRE

Samedi 8

Forum des associations, dès 14h, au gymnase, organisée par le Comité des Fêtes,

Dimanche 9

Fête du pain, en journée, à Deyrier, organisée par l'Amicale de Deyrier,

Dimanche 16

Descente des caisses à savon, dès 10h, à Deyrier, organisée par le Comité des Fêtes,

Samedi 22 et dimanche 23

Fête foraine « la vogue », au chef - lieu *(du carrefour des tribunes du foot jusqu'à l'entrée du cimetière. La route sera fermée à la circulation du vendredi 21 septembre 17h au dimanche 23 septembre minuit)* .

Samedi 22

Représentation « Bunny's bar » jouée par la Compagnie Millésime 89 de Faverges, dès 20h30, à l'Espace Théâtre de Cruseilles,

Vendredi 28

Visite guidée du tunnel du Mont blanc et de la ville de Chamonix, départ à 8h30, organisée par Cruseilles en marche,

OCTOBRE

Pour Octobre Rose, nous incitons nos commerçants à décorer leur vitrine en rose; quant à la Commune, elle participera par quelques touches de couleur rose au chef-lieu.

Samedi 6

Repas des aînés, à midi au restaurant scolaire, organisé par le CCAS *(cf page 6)*

Samedi 13

Festival Beer, au gymnase, organisé par le Ski Club de Cruseilles,

Samedi 6 à 20h30

Dimanche 7 à 17h30

Pièce « La médiation de Chloé Lambert » jouée par l'Espace Théâtre de Cruseilles,

Jeudi 18

Réunion publique à 20h, organisée par la Municipalité, à l'annexe du Gymnase

Jeudi 25

Collecte de sang, dès 16h, au gymnase, organisée par le Don du sang,

Samedi 27

Concert en hommage de Jean Jacques Goldman, à 20h30, au gymnase, par la chorale 3 Petites Notes de la Balme de Sillingy en partenariat avec la Commune de Cruseilles,

NOVEMBRE

Dimanche 4

Comice agricole, dès le matin, au chef-lieu, organisé par les Jeunes agriculteurs,

Pour les 100 ans de l'armistice 1914/1918

Plusieurs événements sont prévus dès le 9 novembre et jusqu'au 11 novembre.

Le programme sera détaillé dans le prochain bulletin.

Borne de recharge pour les véhicules électriques et hybrides

Depuis quelques mois, ont été mises en service à Cruseilles 2 bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides. Situées en face de l'arrêt de bus à côté du centre de secours, elles témoignent de la volonté de la commune de promouvoir l'éco-mobilité en mettant en place des conditions favorables au développement du véhicule électrique et hybride rechargeable. Il est en effet essentiel de permettre aux utilisateurs de voitures électriques de pouvoir recharger où qu'ils se trouvent, cette garantie étant un critère clé dans la décision d'acquisition de ce type de véhicule.

Mercredi 6 juin a eu lieu l'inauguration de ces bornes en présence de Daniel Bouchet, maire, Jean-Paul Amoudry président du SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie), de Christian Monteil, président du conseil départemental, ainsi que des élus de la CCPC et du département.

Les premières bornes ont été mises en service par le SYANE fin 2016 à Chamonix. 160 bornes sont aujourd'hui en cours d'étude et de déploiement en Haute-Savoie, leur coût d'installation est de 3250 € pour la commune (l'investissement étant subventionné à hauteur de 75%). Les utilisateurs de la borne de recharge payent environ 3 euros pour se brancher une heure et 4 euros pour deux heures.

Pour plus d'informations : <http://www.syane.fr> ou <http://www.eborn.fr/>

